



## PROCÈS – VERBAL

Séance du Conseil Municipal en date du lundi 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 20 avril, à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15
Date de convocation		
13 avril 2026		
AFFICHAGE/PUBLICATION		
article L2121-25 du CGCT		
13 avril 2026		

### Présents :

Mesdames Micheline BERNARD, Isabelle VILAUDY TALLEC, Amandine BALLANGER, Stéphanie BERSOUT, Stéphanie BRET, Mélanie CROIZÉ, Claire DRAPEAU, Gaëlle VEQUAUD et Messieurs Philippe TERRIEN, Cédric LUCAS, Charles AUMONT, Maxime BARIL, Guillaume BERNARD, Sylvain COUTURIER, Jean-Michel LE GOUX formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de quinze membres.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles AUMONT est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Micheline BERNARD, le Maire.

### 1) Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

### 2) Renouvellement des Membres des Commissions Communales

Madame le Maire invite l'Assemblée à renouveler les Membres des diverses Commissions Communales, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle rappelle que le Maire est Président de droit de toutes les Commissions. Celles-ci désignent un ou une Vice-Président(e) qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché. Les Membres des Commissions peuvent être des Personnes non élues :

#### ▶ Commission finances et Budget

**BERNARD Micheline**, TERRIEN Philippe, VILAUDY TALLEC Isabelle, LUCAS Cédric, BERSOUT Stéphanie, DRAPEAU Claire, VEQUAUD Gaëlle et LE GOUX Jean-Michel.

#### ▶ Commission urbanisme, voirie, bâtiments et cimetière

**TERRIEN Philippe**, LUCAS Cédric, VILAUDY TALLEC Isabelle, BERSOUT Stéphanie, BARIL Maxime, BERNARD Guillaume, COUTURIER Sylvain et ROTROU Jacques.

#### ▶ Commission affaires scolaires, périscolaires et restauration

**VILAUDY TALLEC Isabelle**, BALLANGER Amandine, BRET Stéphanie, CROIZÉ Mélanie, VEQUAUD Gaëlle, BARIL Maxime et RENAUD Emmanuelle.

#### ▶ Commission culture et animation

**BALLANGER Amandine**, BRET Stéphanie, CROIZÉ Mélanie, VILAUDY TALLEC Isabelle, BERNARD Guillaume et LUCAS Cédric.

► **Commission Personnel communal, développement social et action sociale**

**BERNARD Micheline**, **TERRIEN Philippe**, **VILLAUDY TALLEC Isabelle**, **AUMONT Charles**, **LUCAS Cédric**, **DRAPEAU Claire**, **BRET Stéphanie**, **CROIZÉ Mélanie**, **LE GOUX Jean-Michel** et **BERNARD Gilbert**.

Madame le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la composition des Commissions communales énumérées précédemment. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les différentes Commissions Communales.

**3) Désignation des Délégués au sein des syndicats et autres organismes**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal nouvellement formé, qu'il convient de nommer des Délégués qui siégeront au sein des différents syndicats et autres organismes auxquels la Commune adhère, en application du Code Général des Collectivités Territoriales :

**SOLURIS :**

- 1 Délégué titulaire : AUMONT Charles
- 2 Déléguées suppléantes : VILLAUDY TALLEC Isabelle et BERNARD Micheline

**SDEER** (Syndicat Départemental d'Électrification et d'équipement rural) :

Au niveau cantonal : 1 grand électeur : TERRIEN Philippe

**Syndicat Départemental de la Voirie :**

1 Délégué : TERRIEN Philippe

**SIVU d'Aigrefeuille d'Aunis** (syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Aigrefeuille) :

2 Délégués : TERRIEN Philippe et BARIL Maxime

**CNAS** (Comité National d'Action Sociale) :

1 Délégué local : AUMONT Charles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, la nomination des différents Délégués qui siégeront au sein des syndicats et autres structures auxquels la Collectivité adhère.

**4) Tarif de la concession de terrain dans le cimetière communal**

Madame le Maire rappelle qu'il convient de délibérer sur le tarif de la concession de terrain nu dans le cimetière communal. En effet, il est nécessaire de revoir la surface minimale de la concession. Tout nouvel emplacement aura une longueur de 2,50 m et une largeur de 1,20 m, soit une surface de 3 m<sup>2</sup>.

Le tarif unitaire au m<sup>2</sup> reste inchangé, soit 30,- €uros le m<sup>2</sup>.

La concession de terrain dans le cimetière communal s'élève donc à 90,- €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la nouvelle surface et le nouveau tarif de la concession de terrain nu dans le cimetière communal.

## 5) Église Saint-Laurent : Restauration du confessionnal

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 25 février 2026 et la décision de confier la restauration complète du confessionnal de l'Église Saint-Laurent à l'entreprise PATRIMOINE AUTHIER pour un montant de 12 853,12 €uros TTC, hors marché public.

Or, l'entreprise PATRIMOINE AUTHIER a fait savoir à la Commune qu'elle n'avait pas le temps nécessaire pour effectuer la restauration complète du confessionnal.

Madame le Maire présente donc deux nouveaux devis, à savoir :

PATRIMOINE AUTHIER : 2 977,81 €uros TTC

ÉBÉNISTERIE PIGEALT : 9 875,31 €uros TTC

La somme totale est identique au premier devis présenté par l'entreprise PATRIMOINE AUTHIER pour la totalité des travaux, hors marché public, en référence à la délibération du 25 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les deux devis et autorise Madame le Maire ou l'un des Adjointes à signer tout document afférent à cette affaire.

## 6) Devis voirie

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, rappelle que les travaux de voirie pour l'année 2026 ont fait l'objet d'une ligne budgétaire prévisionnelle d'un montant de 125 000,- €uros en investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les travaux suivants :

- Rue de la Champignonnière réfection effectuée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant de 39 105,25 €uros.
- Villeeneuve : Route de Marlonges, réalisée par la société Longuépée au prix de 10 089,- €uros.
- Villeeneuve : Rue des Vignes effectuée par la société Longuépée pour un montant de 11 505,- €uros.
- Puydrouard : Impasse des Drapiers par la société Longuépée pour un montant de 22 160,10 €uros.
- Le chemin des Roches par la Société Longuépée pour un montant de 20 720,64 €uros.
  
- Les travaux de point à temps pour une valeur de 17 760,- €uros sont budgétisés en section de fonctionnement.

## 7) Projet Éolien

Madame le Maire explique à l'Assemblée que le Conseil d'État, lors de son audience du 12 mars 2026 a rejeté le pourvoi déposé pour les opposants. Cette décision a été notifiée par écrit le 8 avril dernier à la société VENSOLAIR qui a informé la Commune. Les travaux vont donc pouvoir commencer.

Afin de bénéficier du fonds du mécénat, le Conseil Municipal doit présenter des projets conformes à des actions en faveur du développement durable.

Sont donc retenus à l'unanimité :

- La renaturation de la cour d'école
- Le projet de déplacement de la bibliothèque
- Les travaux d'isolation de la salle des fêtes
- La création d'un parcours santé

#### **8) Base adressage**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité une modification du plan d'adressage pour la création d'une adresse : *5a rue du Relais*

#### **9) Convention ENEDIS : Déplacement d'ouvrages HTA**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes intervenus sur la ligne HTA durant l'été 2025. Monsieur MOREAU qui habite au 9B Rue de l'Aunis a déposé une demande de permis de construire d'afin d'agrandir sa maison et édifier une clôture.

En réalisant les fondations, Monsieur MOREAU a sectionné la ligne HTA enfouie en limite de sa propriété.

ENEDIS a donc décidé de déplacer cette ligne HTA. L'entreprise ETUDIS chargée du dossier a adressé à la Commune les différents plans d'exécution et les conventions. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les plans d'exécution.
- Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents : plans, convention et pouvoir auprès du notaire.

#### **10) Autorisation de recevoir et de signer des actes administratifs**

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de régulariser les délaissés de voirie. Monsieur GENEAU Damien chargé de mission et ayant une formation notariale est habilité à rédiger et à recevoir des actes administratifs.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de recevoir les actes administratifs, au titre de Représentant de l'État, et d'autoriser *Monsieur TERRIEN Philippe, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint*, agissant ès-qualités, à signer les actes qui seront établis au titre de Représentant de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise :

- Madame le Maire à recevoir les actes administratifs.
- Monsieur TERRIEN Philippe, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint à signer lesdits actes.

#### **11) CdC Aunis Sud**

Madame le Maire rappelle que l'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud s'est déroulée le 14 avril dernier. Elle informe l'Assemblée de l'élection du Président, des Vices-Présidents et des Membres du bureau.

Le Prochain Conseil Communautaire se déroulera le 5 mai prochain avec l'élection des « Délégués représentants » la CdC Aunis Sud au sein des différents syndicats.

## 12) Questions diverses

- a) Madame Amandine BALLANGER, Conseillère Municipale Déléguée informe l'Assemblée qu'elle a contacté Monsieur THOMAS, gestionnaire de notre site internet afin de créer des adresses courriel sécurisées avec l'extension « mairiedeforges.fr » pour les Élus et pour différencier également les différents services administratifs (accueil, urbanisme...). La mise en service est prévue en juin 2026.
- b) Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjointe, annonce au Conseil Municipal que la barrière de sécurité située devant l'école sera posée la semaine prochaine.
- c) Rappel de dates importantes :
- Samedi 30 mai 2026 : Inauguration de l'Église Saint-Laurent (restauration achevée).
  - Samedi 27 juin 2026 : Fête de l'école, Fête du Village avec feu d'artifice.
  - Dimanche 4 octobre 2026 : Organisation d'un concert GOSPEL dans l'Église.

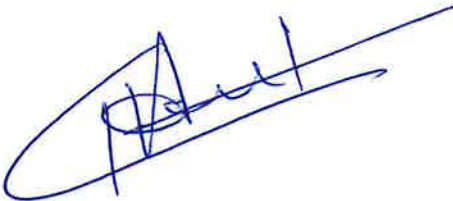
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 27 mai 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Charles AUMONT



Micheline BERNARD

